

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le onze avril deux mille quatorze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

**PRESENTS :** M. MEIGNEN, Maire,  
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE,  
Mme CERRIGONE, M. AMRANE, M. KAMATE, Mme PEPE, Mme COMAYRAS,  
M. DRINE, Mme VIOLET, Adjoint au Maire,  
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO,  
M. VILTART, Mme BOUR, Mme HERSEMEULE, Mme GOURSONNET,  
M. HITACHE, M. MUSQUET, Mme KHALI, Mme GONCALVES, M. VAZ,  
Mme HAMIDI, M. CARRE, Mme SURENDIRAN, Mme SEGURA, M. RAMOS,  
M. BRAMY, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI,  
Mme MOHANANDAN, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES :** Mme LEMARCHAND, Adjointe au Maire, procuration à M. BOUMEDJANE,  
Mme ROUSSIERE, Conseillère Municipale, procuration à M. CARRE,  
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à M. AMRANE,  
Mme BUFFET, Conseillère Municipale, procuration à M. MIGNOT,  
M. SOUBEN, Conseiller Municipal, procuration à Mme DELMAS,  
M. GAY, Conseiller Municipal, procuration à M. BRAMY,  
Mme MEKDEM, Conseillère Municipale, procuration à Mme MOHANANDAN.

**ASSISTAIT A LA SEANCE :** M. FERRIER Yves, Directeur Général des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme Hayette HAMIDI, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mesdames et Messieurs, bonsoir, je me propose d'ouvrir ce deuxième Conseil municipal de la mandature. Les élus trouveront devant eux sur leur pupitre le pin's de Conseiller municipal.

*(M. le Maire énonce la liste des procurations)*

<b>ELECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Mme Hayette HAMIDI ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 MARS 2014</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 6 mars 2014.

<b>DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous trouverez sur votre pupitre une série de bulletins de vote. Ces commissions seront composées de quatre membres. Y a-t-il une objection sur la désignation des commissions et sur le nombre des commissions ? Non. Donc, je vous propose de voter à main levée, si tout le monde est d'accord.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des Finances :****M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous rappelle qu'il y a 4 membres, qui seront élus à la représentation proportionnelle (bulletin de vote blanc N°1).

*(Il est procédé au vote à bulletin secret)*

J'ai omis de préciser que nos Conseillers municipaux sont installés par ordre d'âge décroissant ; je voulais proposer à nos amis de l'opposition, s'ils voulaient modifier un peu cette installation, et je vois que c'est fait, donc on maintient cette position à partir de maintenant. Les prochaines fois, vous serez installés de cette manière.

*(commentaires de M. MIGNOT hors micro)*

Vous nous le direz ensuite.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission des Finances,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des Finances au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45  
Blancs et nuls : 0  
Exprimés : 45  
Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

M. Jean-Philippe RANQUET, M. Julien CARRE, M. Karim BOUMEDJANE et M. Emile RUBIO.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

M. Didier MIGNOT.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission des Finances les membres suivants :
  - M. Jean-Philippe RANQUET
  - M. Karim BOUMEDJANE
  - M. Julien CARRE
  - M. Didier MIGNOT

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la voirie, de la propreté, des bâtiments communaux, des espaces verts, de l'environnement et du développement durable :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°2).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission de la voirie, de la propreté, des bâtiments communaux, des espaces verts, de l'environnement et du développement durable,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la voirie, de la propreté, des bâtiments communaux, des espaces verts, de l'environnement et du développement durable au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 0  
 Exprimés : 45  
 Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Catherine ROUSSIERE, M. Raffaella SAIA,  
 M. Abdelsalem HITACHE.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

M. Jean-Yves SOUBEN.

- PROCLAME élu pour siéger à la Commission de la voirie, de la propreté, des bâtiments communaux, des espaces verts, de l'environnement et du développement durable les membres suivants :
 

- M. Jean-Philippe RANQUET	- M. Raffaella SAIA
- Mme Catherine ROUSSIERE	- M. Jean-Yves SOUBEN

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la sécurité, des transports et de la circulation :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°3).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission de la sécurité, des transports et de la circulation,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la sécurité, des transports et de la circulation au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 0  
 Exprimés : 45  
 Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

M. Gabriel GALIOTTO, M. Antonio DI CIACCO, Mme Claudia GONCALVES,  
 Mme Catherine ROUSSIERE.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège  
M. Alain RAMOS.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission de la sécurité, des transports et de la circulation les membres suivants :
  - M. Gabriel GALIOTTO
  - M. Antonio DI CIACCO
  - Mme Claudia GONCALVES
  - M. Alain RAMOS

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de l'enseignement et des activités périscolaires :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°4).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission de l'enseignement et des activités périscolaires,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de l'enseignement et des activités périscolaires au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45  
Blancs et nuls : 0  
Exprimés : 45  
Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

Mme Rahnia HAMA, Mme Amina KHALI, M. Haikal DRINE, Mme Stéphanie SURENDIRAN.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au coeur : 34 voix, soit 1 siège  
M. Alain BARRES.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission de l'enseignement et des activités périscolaires les membres suivants :
  - Mme Rahnia HAMA
  - Mme Amina KHALI
  - M. Haikal DRINE
  - M. Alain BARRES

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission du développement économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°5).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission du développement économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission du développement économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

M. James JULIE, Mme Laurence GOURSONNET, M. Julien CARRE, M. Haikal DRINE.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au cœur : 11 voix, soit 1 siège

M. Fabien GAY.

- PROCLAME élu pour siéger à la Commission du développement économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle les membres suivants :
  - M. James JULIE
  - M. Julien CARRE
  - Mme Laurence GOURSONNET
  - M. Fabien GAY

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la culture :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°6).

**M. Didier MIGNOT :**

Une demande de précision, dans le mémoire c'est « culture et événementiel », peut-on avoir les intitulés exacts des délégations ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Donc, c'est conforme à ce qui est écrit, ce que je viens de vous lire. Une modification a été faite et les arrêtés seront publiés demain.

**M. Didier MIGNOT :**

Là, c'est juste culture.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Culture.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission de la culture,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la culture au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

M. Karim BOUMEDJANE, Mme Hayette HAMIDI, Mme Angela SEGURA, Mme Catherine ROUSIERE.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

M. Hervé BRAMY.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission de la culture les membres suivants :
  - M. Karim BOUMEDJANE
  - Mme Angela SEGURA
  - Mme Hayette HAMIDI
  - M. Hervé BRAMY

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des seniors, des anciens combattants et de la solidarité :****M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°7).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission des seniors, des anciens combattants et de la solidarité,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des seniors, des anciens combattants et de la solidarité au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

Mme Christine CERRIGONE, M. Emile RUBIO, Mme Claude DELMOTTE, M. Gérard PERRIER.

candidate présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

Mme Anne-Marie DELMAS.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission des seniors, des anciens combattants et de la solidarité les membres suivants :
  - Mme Christine CERRIGONE
  - M. Emile RUBIO
  - Mme Claude DELMOTTE
  - Mme Anne-Marie DELMAS

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a une petite erreur quant au prénom de M. PERRIER, ce n'est pas Claude mais Gérard-François. Gérard n'en étant pas à son premier mandat, chacun aura rectifié cette coquille. Il faut bien lire Gérard-François PERRIER.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la santé et du handicap :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote n°8).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission de la santé et du handicap,



- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la santé et du handicap au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 0  
 Exprimés : 45  
 Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges  
 M. Amar AMRANE, Mme Ayse CAN, M. Jacky VILTART, M. Abdelsalem HITACHE.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au coeur: 11 voix, soit 1 siège  
 Mme Phetmany TANSERI.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission de la santé et du handicap les membres suivants :
  - M. Amar AMRANE
  - M. Jacky VILTART
  - Mme Ayse CAN
  - Mme Phetmany TANSERI

#### **Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la jeunesse :**

##### **M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°9).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission de la jeunesse,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la jeunesse au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 0  
 Exprimés : 45  
 Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges  
 M. Abibou KAMATE, Mme Amina KHALI, M. Haikal DRINE, Mme Stéphanie SURENDIRAN.

candidate présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège  
Mme Kahina MEKDEM.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission de la jeunesse les membres suivants :
  - M. Abibou KAMATE
  - M. Haikal DRINE
  - Mme Amina KHALI
  - Mme Kahina MEKDEM

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des sports :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°10).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission des sports,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des sports au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

Mme Brigitte LEMARCHAND, M. Jean-Marie MUSQUET, M. Karim BOUMEDJANE,  
M. Julien CARRE.

candidate présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

Mme Marie-George BUFFET.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission des sports les membres suivants :
  - Mme Brigitte LEMARCHAND
  - M. Karim BOUMEDJANE
  - M. Jean-Marie MUSQUET
  - Mme Marie-George BUFFET

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission du commerce et de l'artisanat :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°11).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission du commerce et de l'artisanat,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission du commerce et de l'artisanat au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

Mme Corinne PEPE, Mme Ayse CAN, Mme Sylvie VIOLET, Mme Patricia BOUR.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

M. Alain BARRES.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission du commerce et de l'artisanat les membres suivants :
  - Mme Corinne PEPE
  - Mme Sylvie VIOLET
  - Mme Ayse CAN
  - M. Alain BARRES

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la vie associative et événementielle et des jumelages :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°12).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission de la vie associative et événementielle et des jumelages,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de la vie associative et événementielle et des jumelages au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

Mme Christine COMAYRAS, M. Jean-Marie MUSQUET, Mme Patricia BOUR,  
Mme Stéphanie SURENDIRAN

candidate présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

Mme Gobina MOHANANDAN.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission de la vie associative et événementielle et des jumelages les membres suivants :
  - Mme Christine COMAYRAS
  - M. Jean-Marie MUSQUET
  - Mme Patricia BOUR
  - Mme Gobina MOHANANDAN

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des nouvelles technologies de l'information et de la communication :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°13).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission des nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des nouvelles technologies de l'information et de la communication au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 0  
 Exprimés : 45  
 Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

M. Haikal DRINE, M. Jean-Marie MUSQUET, Mme Patricia BOUR, Mme Stéphanie SURENDIRAN.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

M. Fabien GAY

- PROCLAME élu pour siéger à la Commission des nouvelles technologies de l'information et de la communication les membres suivants :
  - M. Haikal DRINE
  - M. Jean-Marie MUSQUET
  - Mme Patricia BOUR
  - M. Fabien GAY

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de l'enfance et de la petite enfance :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, 4 membres à élire (bulletin de vote blanc n°14).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission de l'enfance et de la petite enfance,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de l'enfance et de la petite enfance au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 0  
 Exprimés : 45  
 Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

Mme Sylvie VIOLET, Mme Corinne PEPE, Mme Amina KHALI, M. Abibou KAMATE.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

M. Didier MIGNOT.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission de l'enfance et de la petite enfance les membres suivants :
  - Mme Sylvie VIOLET
  - Mme Corinne PEPE
  - Mme Amina KHALI
  - M. Didier MIGNOT

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres « Fournitures, prestations et travaux » :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle au plus fort reste, 5 titulaires et 5 suppléants sont à élire (bulletin de vote blanc n°15).

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de constituer une Commission d'Appel d'Offres « Fournitures, prestations et travaux »,
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres « Fournitures, prestations et travaux » au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires, 5 suppléants

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 4 sièges titulaires, soit 4 sièges suppléants

Titulaires : Mme Christine CERRIGONE, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Karim BOUMEDJANE, M. Gérard PERRIER, Mme Corinne PEPE.

Suppléants : Mme Rahnia HAMA, M. Antonio DI CIACCO, M. Micaël VAZ, Mme Stéphanie SURENDIRAN, Mme Amina KHALI.

liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège titulaire, soit 1 siège suppléant

Titulaire : M. Didier MIGNOT.

Suppléant : M. Alain RAMOS.

- PROCLAME élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres « Fournitures, prestations et travaux » les membres suivants :

**TITULAIRES**

**SUPPLEANTS**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Christine CERRIGONE</li> <li>- M. Jean-Philippe RANQUET</li> <li>- M. Karim BOUMEDJANE</li> <li>- M. Gérard PERRIER</li> <li>- M. Didier MIGNOT</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Rahnia HAMA</li> <li>- M. Antonio DI CIACCO</li> <li>- M. Micaël VAZ</li> <li>- Mme Stéphanie SURENDIRAN</li> <li>- M. Alain RAMOS</li> </ul> |
|---|--|

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission consultative des services publics locaux :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je propose la fixation de la composition de la commission à 4 élus et 4 représentants d'associations locales, et désignation des représentants associatifs.

Nous procédons à un vote à main levée sur la composition de cette commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer la composition de la Commission consultative des services publics locaux à :

4 représentants du Conseil Municipal ;  
4 représentants d'associations locales.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous allons procéder à la désignation des membres de cette commission à bulletin secret : 4 membres, scrutin de liste, représentation proportionnelle (bulletin de vote blanc n°16).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission consultative des services publics locaux au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45  
Blancs et nuls : 0  
Exprimés : 45  
Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

M. Julien CARRE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Gabriel GALIOTTO, Mme Corinne PEPE.

candidat présenté par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

M. Hervé BRAMY.

- PROCLAME élu pour siéger à la Commission consultative des services publics locaux les membres suivants :
  - M. Julien CARRE
  - M. Karim BOUMEDJANE
  - M. Gabriel GALIOTTO
  - M. Hervé BRAMY

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de contrôle des comptes :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous devons d'abord voter la fixation de la composition de la commission à 2 membres.

Nous procédons à un vote à main levée sur la composition de cette commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer la composition de la Commission de contrôle des comptes à 2 représentants du Conseil Municipal.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pour la désignation des membres de cette commission, il s'agira d'élire à bulletin secret, au scrutin majoritaire, 2 membres (bulletin de vote blanc n°17).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de contrôle des comptes au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 2



Ont obtenu :

Candidats présentés par la Majorité Municipale : 34 voix  
Mme Christine CERRIGONE, Mme Hayette HAMIDI.

- PROCLAME élues Mme Christine CERRIGONE et Mme Hayette HAMIDI pour siéger à la Commission de contrôle des comptes.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des marchés forains :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre à élire (bulletin de vote blanc n°18).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des marchés forains au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Ont obtenu :

Candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix  
Mme Corinne PEPE

- PROCLAME élue Mme Corinne PEPE pour siéger à la Commission des marchés forains.

<b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agira maintenant d'utiliser pour les votes les bulletins bleus.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous devons d'abord voter la fixation du nombre de représentants du Conseil municipal à 4 membres pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Nous procédons à un vote à main levée sur la fixation du nombre de représentants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer à quatre le nombre des conseillers municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle au plus fort reste, 4 membres sont à élire (bulletin de vote bleu n°1).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges

Mme Christine CERRIGONE, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Ayse CAN, M. Abdelsalem HITACHE.

candidate présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège

Mme Phetmany TANSERI.

- PROCLAME élus pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale les membres suivants :
  - Mme Christine CERRIGONE
  - M. Jean-Philippe RANQUET
  - Mme Ayse CAN
  - Mme Phetmany TANSERI

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous devons d'abord voter la fixation du nombre de représentants du Conseil municipal à 8 membres pour siéger au Conseil d'administration de la Caisse des écoles.

Nous procédons à un vote à main levée sur la fixation du nombre de représentants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer à huit le nombre des conseillers municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 8 membres sont à élire (bulletin de vote bleu n°2).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 8

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34voix

Mme Rahnia HAMA, Mme Sylvie VIOLET, Mme Christine CERRIGONE, Mme Claude DELMOTTE, Mme Amina KHALI, M. Micaël VAZ, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Jacky VILTART.

- PROCLAME élus Mme Rahnia HAMA, Mme Sylvie VIOLET, Mme Christine CERRIGONE, Mme Claude DELMOTTE, Mme Amina KHALI, M. Micaël VAZ, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Jacky VILTART pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la Maison de Retraite Gaston Monmousseau :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous allons élire au scrutin majoritaire 2 membres (bulletin de vote bleu n°3).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Gaston Monmousseau au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 11  
 Exprimés : 34  
 Nombre de sièges à pourvoir : 2

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
 M. Gérard PERRIER, M. Amar AMRANE.

- PROCLAME élus M. Gérard PERRIER, M. Amar AMRANE pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Maison de Retraite Gaston Monmousseau.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'Institut Médico-Educatif Jean-Marc Itard :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous allons élire au scrutin majoritaire 2 membres (bulletin de vote bleu n°4).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Institut Médico-Educatif Jean-Marc Itard au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 11  
 Exprimés : 34  
 Nombre de sièges à pourvoir : 2

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
 M. Gérard PERRIER, M. Amar AMRANE.

- PROCLAME élus M. Gérard PERRIER, M. Amar AMRANE pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Institut Médico-Educatif Jean-Marc Itard.

<p><b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES</b></p>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous utiliserons pour les votes les bulletins roses.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils des écoles maternelles :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agira d'élire un membre par école. C'est un scrutin de liste, scrutin majoritaire (bulletin de vote rose n°1).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils des écoles maternelles au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 par conseil d'école

- PROCLAME élus, pour représenter la Ville dans les conseils des écoles maternelles :

Paul ELUARD	<b>Mme Sylvie VIOLET</b> Adjointe au maire
Jean JAURES	<b>Mme Corinne PEPE</b> Adjointe au maire
Jacques DECOUR	<b>M. James JULIE</b> Adjoint au maire
Marcel CACHIN	<b>M. Julien CARRE</b> Conseiller municipal
Jean MACE	<b>M. Abdelsalem HITACHE</b> Conseiller municipal
Maurice AUDIN	<b>Mme Rahnia HAMA</b> Adjointe au maire
Henri WALLON	<b>Mme Amina KHALI</b> Conseillère municipale
Jules GUESDE	<b>M. Abibou KAMATE</b> Adjoint au maire
France BLOCH-SERAZIN	<b>Mme Angela SEGURA</b> Conseillère municipale
Rose BLANC	<b>M. Karim BOUMEDJANE</b> Adjoint au maire
Victor HUGO	<b>Mme Christine COMAYRAS</b> Adjointe au maire
Irène et Frédéric JOLIOT CURIE	<b>Mme Patricia BOUR</b> Conseillère municipale
Jules FERRY	<b>Mme Stéphanie SURENDIRAN</b> Conseillère municipale
Paul LANGEVIN	<b>M. Micaël VAZ</b> Conseiller municipal

Anne FRANCK	<b>M. Amar AMRANE</b> Adjoint au maire
Louis PASTEUR	<b>M. Karim BOUMEDJANE</b> Adjoint au maire
Les Poètes	<b>Mme Patricia BOUR</b> Conseillère municipale

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils des écoles élémentaires :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agira d'élire un membre par école. C'est un scrutin de liste, scrutin majoritaire (bulletin de vote rose n°2).

Le Conseil Municipal,

- PROCÉDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils des écoles élémentaires au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 par conseil d'école

Paul ELUARD	<b>M. Julien CARRE</b> Conseiller municipal
Jean JAURES	<b>Mme Corinne PEPE</b> Adjointe au maire
Jacques DECOUR	<b>M. James JULIE</b> Adjoint au maire
Guy MOQUET	<b>Mme Sylvie VIOLET</b> Adjointe au maire
Jean MACE	<b>M. Haikal DRINE</b> Adjoint au maire
Maurice AUDIN	<b>M. Abibou KAMATE</b> Adjoint au maire
Henri WALLON	<b>Mme Amina KHALI</b> Conseillère municipale
André et Jean LURÇAT	<b>M. Abdelsalem HITACHE</b> Conseiller municipal
Jules GUESDE	<b>M. Abibou KAMATE</b> Adjoint au maire
Edouard VAILLANT	<b>Mme Angela SEGURA</b> Conseillère municipale
Victor HUGO	<b>Mme Christine COMAYRAS</b> Adjointe au maire
Irène et Frédéric JOLIOT	<b>Mme Patricia BOUR</b>

CURIE	Conseillère municipale
Jules FERRY	<b>Mme Brigitte LEMARCHAND</b> Adjointe au maire
Jules VALLES	<b>Mme Hayette HAMIDI</b> Conseillère municipale
Jean-Baptiste CLEMENT	<b>Mme Rahnia HAMA</b> Adjointe au maire
Albert CALMETTE	<b>Mme Stéphanie SURENDIRAN</b> Conseillère municipale

<b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET DES LYCÉES</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous utiliserons pour les votes les bulletins beiges.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'administration des collèges et des lycées au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

**Collège Nelson MANDELA :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un scrutin majoritaire pour élire 2 représentants (bulletin de vote beige n°1).

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 2

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

Mme KHALI, Mme SURENDIRAN.

- PROCLAME élues Mme KHALI et Mme SURENDIRAN pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Nelson MANDELA.

**Collège Marcel CACHIN :****M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un scrutin majoritaire pour élire 3 représentants (bulletin de vote beige n°2).

Votants : 45  
Blancs et nuls : 11  
Exprimés : 34  
Nombre de sièges à pourvoir : 3

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
M. DRINE, M. RANQUET, M. JULIE.

- PROCLAME élus M. DRINE, M. RANQUET et M. JULIE pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Marcel CACHIN.

**Collège Aimé et Eugénie COTTON :****M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un scrutin majoritaire pour élire 3 représentants (bulletin de vote beige n°3).

Votants : 45  
Blancs et nuls : 11  
Exprimés : 34  
Nombre de sièges à pourvoir : 3

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
Mme HAMIDI, Mme SEGURA, M. VAZ.

- PROCLAME élus Mme HAMIDI, Mme SEGURA et M. VAZ pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Aimé et Eugénie COTTON.

**Collège René DESCARTES :****M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un scrutin majoritaire pour élire 3 représentants (bulletin de vote beige n°4).



Votants : 45  
Blancs et nuls : 11  
Exprimés : 34  
Nombre de sièges à pourvoir : 3

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
M. KAMATE, M. HITACHE, Mme BOUR.

- PROCLAME élus M. KAMATE, M. HITACHE et Mme BOUR pour siéger au Conseil d'Administration du Collège René DESCARTES.

### **Lycée Professionnel Jean MOULIN :**

#### **M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un scrutin majoritaire pour élire 3 représentants (bulletin de vote beige n°5).

Votants : 45  
Blancs et nuls : 11  
Exprimés : 34  
Nombre de sièges à pourvoir : 3

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
M. CARRE, M. VAZ, M. PERRIER.

- PROCLAME élus M. CARRE, M. VAZ et M. PERRIER pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean MOULIN.

### **Lycée Professionnel Aristide BRIAND :**

#### **M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un scrutin majoritaire pour élire 3 représentants (bulletin de vote beige n°6).

Votants : 45  
Blancs et nuls : 11  
Exprimés : 34  
Nombre de sièges à pourvoir : 3

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
Mme COMAYRAS, M. GALIOTTO, Mme BOUR.

- PROCLAME élus Mme COMAYRAS, M. GALIOTTO et Mme BOUR pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Aristide BRIAND.

### **Lycée W.A. MOZART :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un scrutin majoritaire pour élire 3 représentants (bulletin de vote beige n°7).

Votants : 45  
Blancs et nuls : 11  
Exprimés : 34  
Nombre de sièges à pourvoir : 3

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
M. BOUMEDJANE, Mme HAMIDI, Mme HAMA.

- PROCLAME élus M. BOUMEDJANE, Mme HAMIDI, Mme HAMA pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel W.A. MOZART.

<b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES DE COOPÉRATION</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous utiliserons pour les votes les bulletins jaunes.

### **Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Collective (S.I.V.U.R.E.S.C.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, pour élire 5 titulaires et 5 suppléants (bulletin de vote jaune n°1).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Collective (S.I.V.U.R.E.S.C.) au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants au Comité Syndical.

Ont obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants

**Membres titulaires** : Mme HAMA, M. VILTART, Mme KHALI, M. VAZ, M. RUBIO.

**Membres suppléants** : M. MEIGNEN, Mme HERSEMEULE, Mme ROUSSIERE, Mme BOUR, M. HITACHE.

liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège titulaire et 1 siège suppléant

**Membre titulaire** : M. MIGNOT

**Membre suppléant** : M. BARRES

- PROCLAME élus pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Collective (S.I.V.U.R.E.S.C.) les membres suivants :

**Membres titulaires** : Mme HAMA, M. VILTART, Mme KHALI, M. VAZ et M. MIGNOT

**Membres suppléants** : M. MEIGNEN, Mme HERSEMEULE, Mme ROUSSIERE, Mme BOUR et M. BARRES

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.A.P.F.A.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 5 titulaires et 5 suppléants (bulletin de vote jaune n°2).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.A.P.F.A.) au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants au Comité Syndical.

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

**Membres titulaires** : M. MEIGNEN, Mme HAMIDI, M. PERRIER, M. BOUMEDJANE, Mme COMAYRAS.

**Membres suppléants** : Mme CAN, M. JULIE, Mme DELMOTTE, Mme SURENDIRAN, Mme BOUR.

- PROCLAME élus pour siéger au Comité Syndical du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.A.P.F.A.) les membres suivants :

**Membres titulaires** : M. MEIGNEN, Mme HAMIDI, M. PERRIER, M. BOUMEDJANE, Mme COMAYRAS.

**Membres suppléants** : Mme CAN, M. JULIE, Mme DELMOTTE, Mme SURENDIRAN, Mme BOUR.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat mixte des systèmes d'information (S.I.I.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 2 titulaires et 2 suppléants (bulletin de vote jaune n°3).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat mixte des systèmes d'information (S.I.I.) au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants au Comité Syndical.

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

**Membres titulaires** : M. DRINE, M. BOUMEDJANE

**Membres suppléants** : M. MEIGNEN, Mme SURENDIRAN

- PROCLAME élu pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte des systèmes d'information (S.I.I.) les membres suivants :

**Membres titulaires** : M. DRINE, M. BOUMEDJANE

**Membres suppléants** : M. MEIGNEN, Mme SURENDIRAN

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 titulaire et 1 suppléant (bulletin de vote jaune n°4).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.) au scrutin uninominal, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant au Comité d'administration.

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

**Membre titulaire** : M. RANQUET

**Membre suppléant** : M. MEIGNEN

- PROCLAME élu pour siéger au Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.) les membres suivants :

**Membre titulaire** : M. RANQUET

**Membre suppléant** : M. MEIGNEN

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 titulaire et 1 suppléant (bulletin de vote jaune n°5).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.) au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant au Comité Syndical.

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

**Membre titulaire** : M. RANQUET

**Membre suppléant** : M. MEIGNEN

- PROCLAME élus pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.) les membres suivants :

**Membre titulaire** : M. RANQUET

**Membre suppléant** : M. MEIGNEN

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (S.I.F.U.R.E.P.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 titulaire et 1 suppléant (bulletin de vote jaune n°6).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (S.I.F.U.R.E.P.) au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant au Comité Syndical.

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

**Membre titulaire** : Mme CERRIGONE

**Membre suppléant** : M. MEIGNEN

- PROCLAME élu pour siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (S.I.F.U.R.E.P.) les membres suivants :

**Membre titulaire** : Mme CERRIGONE

**Membre suppléant** : M. MEIGNEN

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat mixte Autolib'métropole :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 titulaire et 1 suppléant (bulletin de vote jaune n°7).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat mixte Autolib'métropole, au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant au Comité Syndical.

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

**Membre titulaire** : M. GALIOTTO

**Membre suppléant** : M. MEIGNEN

- PROCLAME élu pour siéger au Comité syndical du Syndicat mixte Autolib'métropole les membres suivants :

**Membre titulaire :** M. GALIOTTO  
**Membre suppléant :** M. MEIGNEN

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Paris métropole :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 titulaire et 1 suppléant (bulletin de vote jaune n°8).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Paris métropole, au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 11  
 Exprimés : 34  
 Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant au Comité Syndical.

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
 Membre titulaire : M. MEIGNEN  
 Membre suppléant : M. BOUMEDJANE

- PROCLAME élu pour siéger au Comité syndical du Syndicat Paris métropole les membres suivants :

**Membre titulaire :** M. MEIGNEN  
**Membre suppléant :** M. BOUMEDJANE

**Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de la Société d'Economie Mixte Intercommunale des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.M.I.P.F.A.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote jaune n°9).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de la Société d'Economie Mixte Intercommunale des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.M.I.P.F.A.) au scrutin uninominal, majoritaire, comme suit :



Votants : 45  
 Blancs et nuls : 11  
 Exprimés : 34  
 Nombre de sièges à pourvoir : 1 au Conseil d'administration et à l'assemblée générale.

A obtenu :

candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix  
 M. PERRIER

- PROCLAME M. PERRIER élu pour siéger au Conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société d'Economie Mixte Intercommunale des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.M.I.P.F.A.).

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Société d'Aménagement Economique et Social (S.A.E.S.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 2 membres au Conseil d'administration et 1 membre à l'Assemblée générale (bulletin de vote jaune n°10).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Société d'Aménagement Economique et Social (S.A.E.S.) au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 11  
 Exprimés : 34  
 Nombre de sièges à pourvoir : 2 au conseil d'administration.  
 1 à l'assemblée générale.

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

**Conseil d'administration :** M. MEIGNEN, M. PERRIER.

**Assemblée générale :** Mme BOUR

- PROCLAME élus pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société d'Aménagement Economique et Social (S.A.E.S.) les membres suivants :

**Conseil d'administration :** M. MEIGNEN, M. PERRIER

**Assemblée générale :** Mme BOUR

**Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de la société Sequano Aménagement :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote jaune n°11).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de la société Sequano Aménagement au scrutin uninominal, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 à l'assemblée générale.

A obtenu :

candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix  
M. MEIGNEN

- PROCLAME M. MEIGNEN élu pour siéger à l'assemblée générale de la société Sequano Aménagement.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Société Publique Locale « Le Bourget – Grand Paris » :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 2 membres (bulletin de vote jaune n°12).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la société Publique Locale « Le Bourget – Grand Paris » au scrutin uninominal, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 2 au conseil d'administration.

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
M. MEIGNEN, M. RANQUET

- PROCLAME M. MEIGNEN et M. RANQUET élus pour siéger au conseil d'administration de la société Publique Locale « Le Bourget – Grand Paris ».

**Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de la Société du Grand Paris :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote jaune n°13).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de la société du Grand Paris au scrutin uninominal, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 au comité stratégique.

A obtenu :

candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix  
M. MEIGNEN

- PROCLAME M. MEIGNEN élu pour siéger au comité stratégique de la société du Grand Paris.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 4 membres (bulletin de vote jaune n°14).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 4 à l'assemblée spéciale.

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

M. MEIGNEN, M. RANQUET, M. DI CIACCO, Mme BOUR

- PROCLAME M. MEIGNEN, M. RANQUET, M. DI CIACCO et Mme BOUR élus pour siéger à l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France.

**Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote jaune n°15).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France au scrutin uninominal, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 à l'assemblée spéciale.

A obtenu :

candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix

M. MEIGNEN

- PROCLAME M. MEIGNEN élu pour siéger à l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

<b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ASSOCIATIONS</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous utiliserons pour les votes les bulletins mauves.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison des Tilleuls :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 4 membres (bulletin de vote mauve n°1).

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous signalons juste que nous allons présenter des candidats, à savoir M. Hervé BRAMY, Mme Phetmany TANSERI, Mme Gobina MOHANANDAN et M. Jean-Yves SOUBEN.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est entendu.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison des Tilleuls au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 4 au conseil d'administration

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

Mme KHALI, M. HITACHE, M. AMRANE, M. KAMATE.

liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix

M. BRAMY, Mme TANSERI, Mme MOHANANDAN, M. SOUBEN.

- PROCLAME Mme KHALI, M. HITACHE, M. AMRANE et M. KAMATE élus pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison des Tilleuls.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous du Chemin Notre-Dame :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 4 membres (bulletin de vote mauve n°2).

**M. DIDIER MIGNOT :**

Idem, nous allons présenter des candidats : Mme Marie-George BUFFET, M. Didier MIGNOT, M. Alain BARRÈS et Mme Anne-Marie DELMAS.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est entendu, M. MIGNOT.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous du Chemin Notre-Dame au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 4 au conseil d'administration

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

M. BOUMEDJANE, M. KAMATE, Mme HAMIDI, Mme CAN.

liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix

Mme BUFFET, M. MIGNOT, M. BARRES, Mme DELMAS.

- PROCLAME M. BOUMEDJANE, M. KAMATE, Mme HAMIDI et Mme CAN élus pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous du Chemin Notre-Dame.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous du Jean Jaurès :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 4 membres (bulletin de vote mauve n°3).

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons présenter des candidats : Mme Anne-Marie DELMAS, M. Alain RAMOS, Mme Kahina MEKDEM et M. Alain BARRÈS.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est entendu.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous Jean Jaurès au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 4 au conseil d'administration

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

M. JULIE, M. RANQUET, Mme VIOLET, M. DRINE.

liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix

Mme DELMAS, M. RAMOS, Mme MEKDEM, M. BARRES.

- PROCLAME M. JULIE, M. RANQUET, Mme VIOLET et M. DRINE élus pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous Jean Jaurès.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Pour le Forum Culturel » :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 2 membres (bulletin de vote mauve n°4).

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons présenter deux candidats : M. Hervé BRAMY et M. Didier MIGNOT.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est entendu.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Pour le Forum Culturel » au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 2 au conseil d'administration

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

Mme COMAYRAS, Mme HAMA

liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix

M. BRAMY, M. MIGNOT

- PROCLAME Mme COMAYRAS et Mme HAMA élues pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Pour le Forum Culturel ».

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Régie de quartiers du Blanc-Mesnil » :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 3 membres (bulletin de vote mauve n°5).

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous présentons 3 candidats : M. Hervé BRAMY, M. Alain BARRÈS et Mme Anne-Marie DELMAS.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est entendu.



Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Régie de quartiers du Blanc-Mesnil » au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 3 au conseil d'administration

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

M. HITACHE, M. KAMATE, M. JULIE

liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix

M. BRAMY, M. BARRES, Mme DELMAS

- PROCLAME M. HITACHE, M. KAMATE et M. JULIE élus pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Régie de quartiers du Blanc-Mesnil ».

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Office Local des Sports :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 2 membres (bulletin de vote mauve n°6).

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous présentons également deux candidats : Mme Marie-George BUFFET et M. Alain RAMOS.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est entendu.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Office Local des Sports au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 0  
 Exprimés : 45  
 Nombre de sièges à pourvoir : 2 au conseil d'administration

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
 Mme LEMARCHAND, M. CARRE

liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix  
 Mme BUFFET, M. RAMOS

- PROCLAME Mme LEMARCHAND et M. CARRE élus pour siéger au Conseil d'administration de l'Office Local des Sports.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du comité directeur du Comité de jumelage :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 6 membres (bulletin de vote mauve n°7).

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous présentons deux candidats : M. Didier MIGNOT et Mme Gobina MOHANANDAN.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est entendu.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité directeur du Comité de jumelage au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 0  
 Exprimés : 45  
 Nombre de sièges à pourvoir : 6 au comité directeur

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

Mme COMAYRAS, M. DRINE, M. RANQUET, Mme SURENDIRAN, M. VAZ,  
Mme SEGURA

liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix

M. MIGNOT, Mme MOHANANDAN

- PROCLAME Mme COMAYRAS, M. DRINE, M. RANQUET, Mme SURENDIRAN, M. VAZ et Mme SEGURA élus pour siéger au Comité directeur du Comité de jumelage.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Blanc-Mesnil Développement » :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 5 membres (bulletin de vote mauve n°8).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'association « Blanc-Mesnil Développement » au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 5 au conseil d'administration

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

M. JULIE, Mme HAMA, M. KAMATE, Mme PEPE, M. RUBIO

- PROCLAME M. JULIE, Mme HAMA, M. KAMATE, Mme PEPE et M. RUBIO élus pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Blanc-Mesnil Développement ».

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil – Réunies pour l'Emploi » (M.I.R.E.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 2 membres (bulletin de vote mauve n°9).

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons aussi présenter deux candidats : Mme Gobina MOHANANDAN et M. Fabien GAY.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est entendu.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil – Réunies pour l'Emploi » (M.I.R.E.) au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 2 au conseil d'administration

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale :34 voix

M. JULIE, Mme HAMA

liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix

Mme MOHANANDAN, M. GAY

- PROCLAME M. JULIE et Mme HAMA élus pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil – Réunies pour l'Emploi » (M.I.R.E.).

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Alliance Ville Emploi » :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote mauve n°10).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Alliance Ville Emploi » au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 11  
 Exprimés : 34  
 Nombre de sièges à pourvoir : 1 au conseil d'administration

A obtenu :

candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix  
 M. JULIE

- PROCLAME M. JULIE élu pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Alliance Ville Emploi ».

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association des Pays de France et de l'Aulnoye (A.P.F.A.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 titulaire et 1 suppléant (bulletin de vote mauve n°11).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association des Pays de France et de l'Aulnoye (A.P.F.A.) au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 11  
 Exprimés : 34  
 Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant au conseil d'administration

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

**Membre titulaire** : M. AMRANE  
**Membre suppléant** : Mme CAN

- PROCLAME élus pour siéger au Conseil d'administration de l'Association des Pays de France et de l'Aulnoye (A.P.F.A.) :

**Membre titulaire** : M. AMRANE  
**Membre suppléant** : Mme CAN

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association les Ateliers Protégés des Pays de France (A.P.P.F.) :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 titulaire et 1 suppléant (bulletin de vote mauve n°12).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association les Ateliers Protégés des Pays de France (A.P.P.F.) au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant au conseil d'administration

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix

**Membre titulaire :** M. AMRANE

**Membre suppléant :** Mme CAN

- PROCLAME élus pour siéger au Conseil d'administration de l'association les Ateliers Protégés des Pays de France (A.P.P.F.) :

**Membre titulaire :** M. AMRANE

**Membre suppléant :** Mme CAN

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association le centre équestre du Château bleu :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote mauve n°13).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association le centre équestre du Château bleu au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 11  
 Exprimés : 34  
 Nombre de sièges à pourvoir : 1 au conseil d'administration

A obtenu :

candidate présentée par la Majorité Municipale : 34 voix  
 Mme HAMIDI

- PROCLAME Mme HAMIDI élue pour siéger au Conseil d'administration de l'association le centre équestre du Château bleu.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association le réseau français des villes en santé de l'organisation mondiale de santé :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote mauve n°14).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association le réseau français des villes en santé de l'organisation mondiale de santé au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 11  
 Exprimés : 34  
 Nombre de sièges à pourvoir : 1 au conseil d'administration

A obtenu :

candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix  
 M. AMRANE

- PROCLAME M. AMRANE élu pour siéger au Conseil d'administration de l'association le réseau français des villes en santé de l'organisation mondiale de santé.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité départemental de l'association de la prévention routière :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote mauve n°15).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité départemental de l'association de la prévention routière au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 au comité départemental

A obtenu :

candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix

M. GALIOTTO

- PROCLAME M. GALIOTTO élu pour siéger au Comité départemental de l'association de la prévention routière.

<b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous utiliserons pour les votes les bulletins verts

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'Hôpital Robert Ballanger :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote vert n°1).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'Hôpital Robert Ballanger au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1 au conseil d'administration

A obtenu :

candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix

M. AMRANE



- PROCLAME M. AMRANE élu pour siéger Conseil d'administration de l'Hôpital Robert Ballanger.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil de discipline et de recours de la région Ile-de-France :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote vert n°2).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil de discipline et de recours de la région Ile-de-France au scrutin de liste, majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 34

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu :

candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix

M. MEIGNEN

- PROCLAME M. MEIGNEN élu pour siéger au Conseil de discipline et de recours de la région Ile-de-France.

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du comité d'éthique de la charte déontologique de vidéoprotection :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On arrive progressivement à notre police municipale assistée de la vidéo-protection.

Scrutin proportionnel, 4 membres (bulletin de vote vert n°3).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du comité d'éthique de la charte déontologique de vidéoprotection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 0  
 Exprimés : 45  
 Nombre de sièges à pourvoir : 4

A obtenu :

liste présentée par la Majorité Municipale : 34 voix, soit 3 sièges  
 M. GALIOTTO, Mme HAMIDI, M. DI CIACCO, M. RANQUET

candidat présenté par Blanc-Mesnil au cœur : 11 voix, soit 1 siège  
 M. BARRES

- PROCLAME M. GALIOTTO, Mme HAMIDI, M. DI CIACCO et M. BARRES élus pour siéger au comité d'éthique de la charte déontologique de vidéoprotection.

#### **Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense :**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Scrutin majoritaire, 1 membre (bulletin de vote vert n°4).

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense au scrutin uninominal, majoritaire, comme suit :

Votants : 45  
 Blancs et nuls : 11  
 Exprimés : 34  
 Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu :

candidat présenté par la Majorité Municipale : 34 voix  
 M. GALIOTTO

- PROCLAME élu M. GALIOTTO, conseiller municipal en charge des questions de Défense.

<b>DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous examinons le dernier mémoire de la soirée en attendant le résultat du dernier vote. Il s'agit d'approuver des délégations de compétences au maire, qui me permettront donc de prendre des décisions.

Nous proposons au Conseil Municipal un certain nombre de modifications par rapport au texte qui vous est présenté, que je me propose de vous énoncer. En fait, ce sont des précisions que nous proposons afin de faciliter et fluidifier les choses ensuite.

Pour l'article 1, alinéa 2, il est proposé 10% et nous proposons 20%, car nous ignorons la situation de ces droits. Ainsi, nous nous donnons une marge de remise à niveau si nécessaire. C'est une petite modification qui relève plus de la précaution.

Alinéa 3, nous proposons d'ajouter : « qu'il s'agisse d'emprunts à court, moyen ou long termes, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe, ou du taux fixe au taux variable ;
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
- La possibilité de recourir à des opérations particulières comme des emprunts obligataires ;
- Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation ;
- La possibilité d'allonger la durée du prêt ;
- La possibilité de procéder à un différé d'amortissement ;
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement notamment par remboursement anticipé ;

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-après énumérées. Cette délégation consentie en application de l'article L.2122-22-3 du CGCT prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

C'est une garantie de protection de l'intérêt général que je propose.

Alinéa 4, nous proposons de préciser : « Les marchés publics accords-cadres et leurs avenants qui sont soumis à raison de leur montant défini par décret au contrôle de légalité en dernier lieu le décret n°2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant le montant à 207 000 € (je crois qu'il était précisé 200 000 € ici) feront l'objet dès lors qu'ils passent ce seuil, et pour en faciliter l'exercice d'une décision formalisée du Maire. Ceci vous est proposé pour une meilleure fluidité.

Alinéa 15, nous vous proposons d'ajouter : « En vue de la réalisation dans l'intérêt général d'action ou d'opération répondant aux objets définis à l'article L.301 du présent Code (mise en œuvre d'un projet d'urbanisme, d'une politique locale d'habitat, organisation du maintien de l'extension de l'accueil des activités économiques, réalisation des équipements collectifs, lutte contre l'insalubrité, opération du renouvellement urbain, sauvegarde ou mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels) ou pour constituer des réserves foncières.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous avons un peu de mal à noter.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vais un peu vite.

**M. DIDIER MIGNOT :**

D'autant que c'est un mémoire complètement différent de ce qui nous est proposé et cela pose un problème.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un droit que nous avons de modifier ce mémoire. Donc, je vous donne lecture des modifications.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons demander une interruption de séance, car nous ne pouvons pas travailler dans ces conditions. C'est un mémoire important.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est important, mais cela ne modifie pas fondamentalement les choses.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On demande à vérifier.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela les précise afin qu'elles soient plus fluides.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Pourquoi ne l'a-t-on pas sous les yeux en l'état, alors ? On ne peut pas décider d'un mémoire aussi important simplement par une lecture faite à la volée ; c'est impossible.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous lis toutefois les dernières précisions afin d'éclairer les choses.

Alinéa 16, nous proposons d'apporter une précision à la mention : « Toutes les juridictions compétentes » et d'en dresser la liste, c'est-à-dire de préciser : « en première instance comme en appel ou en cassation », « devant les juridictions suivantes dans les matières intéressant la commune pendant toute la durée du mandat, c'est-à-dire la saisine défense et représentation devant les trois degrés de juridiction de l'ordre administratif : Tribunal administratif, Cour administrative d'Appel, Conseil d'État.

Quelles que les soient les procédures administratives contentieuses, y compris les procédures d'urgence, en référé par exemple, les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle ou de responsabilité administrative, le contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie et la saisine défense et représentation devant les juridictions civiles et pénales (Tribunal d'instance, Grande instance, Cour d'appel, Cour de cassation) notamment pour se constituer en partie civile ou en défense, quelles que soient les procédures contentieuses y compris les procédures d'urgence, donc les référés, saisine du Conseil constitutionnel dans le cadre des questions prioritaires de constitutionnalité et désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de la commune, soit pour toute affaire la concernant, soit de façon particulière pour une affaire déterminée ainsi qu'il le sera précisé dans chaque circonstance ».

Alinéa 17, on remplacerait « 77 000 € pour le parc assuré » - ce montant me semblait élevé – pourquoi ce montant ? Dans la mesure où les véhicules sont assurés, nous proposons de remplacer ces 77 000 € par 10 000 €

Alinéa 21, nous proposons de passer de 450 à 500 000 € pour prendre en compte l'évolution des choses.

Article 2, nous vous proposons également de préciser que la présente délégation, qui ne saurait excéder la durée du mandat, subsiste tant telle qu'elle n'est pas rapportée.

Article 3 : « autorise que la présente délégation soit exercée en cas d'absence ou d'empêchement du maire par l'adjoint au maire suppléant dans l'ordre des nominations, conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du CGCT.

Ce ne sont pas des changements fondamentaux, mais simplement des précisions afin que les choses soient beaucoup plus confortables.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je vous demande une interruption de séance, s'il vous plait.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Accordée.

*Suspension de séance.*

*Reprise de séance.*

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. MIGNOT, pour le vote de ce mémoire, quelle est la position de l'opposition ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

M. MEIGNEN, je vous propose, compte tenu du nombre et de l'importance, puisque vous avez mis un certain temps à énoncer les modifications, de reporter cette délibération la semaine prochaine avec un mémoire correctement rédigé, nous permettant de l'étudier de bonne manière.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La difficulté est que j'ai besoin de ce mémoire pour décider, c'est une délégation des pouvoirs au maire et j'ai besoin de prendre des décisions. Donc, je propose de l'adopter tel qu'il est proposé, libre à vous de ne pas le voter bien sûr. Encore une fois, c'était une précision des prérogatives du Maire de manière à ne pas être attaqué devant une juridiction. Vraiment, ce sont de simples précisions que nous vous proposons.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Donc, vous proposez qu'on vote ce mémoire, pas en l'état, mais avec ce que vous venez de nous dire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Avec les modifications que je vous suggère.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est impossible. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas prendre part au vote. Je vous fais la proposition de reprendre ce mémoire la semaine prochaine, puisque nous avons un Conseil Municipal dans une semaine et non dans trois mois, et que nous puissions travailler sur un mémoire correctement rédigé, sinon nous ne prenons pas part au vote.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je note que vous ne prenez pas part au vote. Donc, je vous propose d'adopter ce mémoire avec les modifications que nous avons proposées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des compétences prévues à l'article L.2122-22 C.G.C.T., comme suit :

1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

- 2° fixer, dans la limite d'augmentation annuelle moyenne des tarifs de **10%**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° procéder, **dans la limite des inscriptions budgétaires**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite d'un plafond financier fixé à **900 000 €uros** par acquisition ;
- 16° intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **devant toutes les juridictions et dans tous les domaines** ;
- 17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **77 000 €uros par sinistre** ;

**18°** donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

**19°** signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

**20°** réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de **10 millions d'€uros par an** ;

**21°** exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme **dans la limite de 450 000 €uros par acquisition** ;

**22°** exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

**23°** prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

**24°** autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- **AUTORISE** M. le Maire à déléguer au Premier Adjoint la signature de ces décisions dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du C.G.C.T. ;
- **AUTORISE** le Premier Adjoint à prendre, dans les mêmes conditions, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation en cas d'empêchement de Monsieur le Maire.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je me réserve le droit bien sûr de saisir le contrôle de légalité.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bien sûr.

Le Conseil Municipal est terminé. Je voudrais remercier l'administration qui a œuvré pour que tout se passe bien, notre Secrétaire qui a fait les décomptes, nos élus et bien évidemment les habitants du Blanc-Mesnil qui sont présents dans le public et qui ont fait preuve de beaucoup de patience ce soir. Merci à tous.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 avril 2014.